



DÉLIBÉRATION N°2020-77

LA « CARTE ARSUD »

Le jeudi 17 décembre 2020 le Conseil d'Administration d'Arsud régulièrement convoqué n'a pas pu se tenir faute de quorum. Les membres du Conseil d'Administration d'Arsud ont alors été régulièrement convoqués pour le mardi 22 décembre 2020 à 11h00, date à laquelle ils se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS M. Robert **BÉNÉVENTI** - M. Michel **BISSIÈRE** - Mme Christiane **BOURBONNAUD**
Mme Josy **CHAMBON** - M. Pierre **DUSSOL** - Mme Aurélie **FERRIER** -
M. Michel **KELEMENIS** - Mme Jehanne **MARROU** - Mme Agnès **RAMPAL** -
M. Jean-Pierre **RICHARD** - Mme Brigitte **VIRZI-GONZALEZ**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS M. Julien **AUBERT** par M. Michel **BISSIÈRE**

ÉTAIENT ABSENTS M. Julien **AUBERT** - Mme Laurence **CABROL** - Mme Marion **COUTRIS** -
M. Geoffrey **DAVID** - M. Christian **ESTROSI** - Mme Chantal **EYMELOUD** -
M. Richard **GALY** - Mme Elodie **PRESLES** -
Mme Maylis **ROQUES** pour la DRAC PACA - M. Philippe **VARDON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération de ce jour portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2021,

Considérant :

- Qu'il rentre dans les objectifs d'Arsud d'accompagner les acteurs culturels et les collectivités en étant attentifs à leurs projets, aux développements et à la structuration de leurs activités professionnelles,

- Que cet accompagnement de leur projet artistique ou entrepreneurial s'inscrit dans une logique de « parcours utilisateurs » permettant aux acteurs de bénéficier de l'ensemble des services proposés par Arsud,
- Que les besoins d'accompagnement des artistes comme des entrepreneurs culturels portent sur l'accès à des moyens opérationnels de résidences pour la conception des œuvres et des spectacles, de la structuration de leurs projets, de préconisation sur leurs modèles économiques, sur la recherche de nouvelles ressources financières, sur leur stratégie de communication, sur le management, sur la réglementation, le respect du cadre juridique tout comme la mise aux normes comptables de leurs activités,
- Que ce « parcours utilisateurs » s'établit dans le cadre d'une relation d'accompagnement personnalisée, suivie et construite sur la durée, en fonction de chacune des étapes de développement du projet (conception, amorçage, structuration, déploiements d'activités),

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De reconduire la « Carte ARSUD », une carte de fidélité destinée aux opérateurs culturels afin de faciliter leur circulation dans les différents services proposés par Arsud (techniques, ingénieries, espaces de résidences et de création artistiques). Ces opérateurs peuvent être des personnes physiques ou morales quels que soient leurs statuts et formes juridiques,
- De proposer cette « Carte ARSUD » à un tarif de 35€ TTC/an pour bénéficier d'un accompagnement complet et sur mesure par les différents services d'Arsud,
- De permettre aux détenteurs de cette « Carte ARSUD » de bénéficier de 5% de remise sur le coût des formations professionnelles, la location du matériel technique et scénique, la réservation des espaces de résidences ainsi que l'accès aux services d'accompagnement et de prestation Conseil, dans la limite du respect des conditions fixées pour l'accès à chacun de ces services,
- De donner libre accès à cette « Carte ARSUD » via le site internet d'Arsud par un système d'achat et de paiement en ligne sécurisé, pour une durée de validité de cette carte de fidélité d'un an.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 22 décembre 2020

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE**

